



Féchy, le 8 septembre 2014

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil général du 28 octobre 2014

Préavis no 2/2014 concernant l'arrêté d'imposition 2015

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous soumet l'arrêté d'imposition pour 2015 et vous propose de reconduire l'impôt communal à 64% de l'impôt cantonal de base.

En effet au vu des bons résultats de l'année comptable 2013, la Municipalité ne juge pas opportun d'augmenter l'impôt communal.

Décision

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Féchy

- vu le préavis municipal n° 2/2014
- entendu le rapport de la COGEFIN
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2015 tel que présenté

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Carole Bettems

La Secrétaire

Katyla Labhard

